

ECLAT, Cartes sur table

*Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le projet
du complexe commercial de spectacles historiques
sans jamais obtenir les réponses...*

MAI 2021

Dossier d'information établi par le collectif



Dévoilé par le Président du département avec le maire de Tournus en septembre 2019, le projet ECLAT demeure un mystère bien caché en dehors du cercle des initiés. Son ouverture reste annoncée pour 2023.

On nous a parlé de 40M€ d'investissement, 150 000 visiteurs l'année d'ouverture, 450 000 après 10 années d'exploitation, une chance pour Tournus et pour la Saône-et-Loire.

Les précisions sur son contenu et sa délimitation ont été promises pour juin 2020, puis plusieurs échéances annoncées de trimestre en trimestre ont été dépassées sans plus de nouvelles.

A toutes interrogations sur le projet il est opposé la nécessité d'attendre des informations documentées qui arriveront en temps utile.

Au printemps 2021 on n'en sait pas plus ... officiellement.

Des indications sont cependant données en « off », notamment aux propriétaires démarchés en vue de l'acquisition de leur bien. Et quelques autres indiscretions dévoilent la progression de l'étude de faisabilité conduite dans le plus grand secret par les services du département en lien avec la mairie de Tournus et les partenaires privés du projet.

Le présent dossier porte à connaissance les informations, aussi précises que possible, mais évidemment non officielles, recueillies au fil de nos investigations sur un projet qui concerne grandement les habitants de Saône-et-Loire, eu égard à l'argent public susceptible d'être engagé dans le projet, et ceux du Tournugeois plus précisément, directement concernés par les lourds impacts négatifs qui s'accroissent au fil du dévoilement du projet.

Merci à tous les contributeurs !

Au sommaire de ce dossier :

	page
1 Chronologie du projet ECLAT	5
2 Le concept	6
3 Les parcs à thème en France	8
4 Les acteurs	17
5 Implantation dans le site	20
6 Economie du projet	24
7 Urbanisme	25
8 La conduite du projet	27
9 Le collectif Pas d'ECLAT	28
10 Perspectives	29

1 Chronologie du projet ECLAT

10 septembre 2019 : Dévoilement du projet à Tournus par le président du Conseil départemental avec le maire de Tournus.

19 décembre 2019 : Présentation du projet au Conseil départemental. 15 hectares au nord de Tournus, dont 5 pour les parkings.

21 janvier 2020 : En conseil municipal de Tournus, présentation d'un **PROTOCOLE PARTENARIAL METHODOLOGIQUE POUR LA PREFIGURATION DU PROJET**, dont la Ville de Tournus représentée par Bertrand Veau est l'un des cinq signataires.

5 mars 2020 : Avenant au marché d'études du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour intégration du projet ECLAT (communauté de communes du Mâconnais Tournugeois, 24 650 euros)

20 novembre 2020 : le JSL : **Parc ECLAT à Tournus : « ce projet se fera »** André Accary : « N'essayez pas de faire peur, ou de faire croire aux gens que ce projet ne se fera pas, il se fera » « L'objectif est toujours d'ouvrir ce parc historique en 2023 et on y met les moyens. Le calendrier à ce jour n'a aucun retard » « Le travail porte actuellement sur le Plan local d'urbanisme intercommunal » « Si vous ne me croyez pas, demandez au maire de Tournus ou au président de la communauté de communes. »

9 janvier 2021 : le JSL : **Tournus : la résistance contre le parc historique s'organise**. « La résistance à l'implantation d'un parc historique de spectacles au nord de Tournus commence à s'organiser. Dans le Tournugeois, un groupe est en cours de constitution pour lutter contre ce projet lancé par le département. » « Ce projet touristique n'est pas du tout adapté au territoire concerné, et surtout aux enjeux environnementaux essentiels du moment : le climat, la biodiversité, la non-artificialisation de terrains naturels, etc. » (CAPEN, Confédération des associations de protection de l'environnement et de la nature) « Ce parc est à la culture ce que le Mc Donald's est au restaurant 4 étoiles ». (Jean-Paul Meulien)

10 janvier 2021 : Article du JSL sur les chantiers prioritaires en 2021 à Tournus. Bertrand Veau : « Parc historique : Le département avance bien sur les études de sol et la maîtrise foncière. Ce que je souhaite maintenant c'est qu'en 2021 on puisse fixer précisément ce projet pour pouvoir travailler sur le plan local d'urbanisme. En 2021 on devrait savoir où exactement se fait le projet. En tout cas, toutes les semaines on a une réunion concernant ECLAT. »

19 janvier 2021 : le JSL : « **La localisation du parc historique sera bientôt connue** » « Les acteurs du projet de parc historique à Tournus assurent que le dossier suit son cours. Mais pour l'heure aucun terrain n'a été acheté et la future localisation n'est toujours pas connue. Selon Christian Badey, l'un des investisseurs, cela devrait bientôt changer. » « A la fin du trimestre ? »

30 mars 2021 : Conférence de presse du collectif Pas d'ECLAT – reportage télé France 3, interview Radio Bresse, articles JSL, La Renaissance, Chalon Info, Mâcon Info... André Accary dans La Renaissance : « Dans quelques jours j'aurai des annonces importantes à faire... »

2 avril 2020 : En mairie de Tournus, réunion d'information sur le projet avec le président du département, réservée aux seuls conseillers municipaux majoritaires.

7 avril 2021 : le JSL : « **Tournugeois Vivant ne semble pas convaincue par le parc historique** »

20 avril 2021 : Communication du maire de Tournus dans le JSL « Rejeter l'idée du parc historique serait irresponsable »

9 mai 2020 : Marche pour le climat et contre ECLAT à Tournus. 250 participants.

2 Le concept



Un parc de spectacles historiques reflétant l'histoire du département de Saône-et-Loire, inspiré du modèle du Puy-du-Fou en Vendée.

Des amphithéâtres, la reconstitution de ruelles villageoises.

Présentation projet ECLAT, 2019

Ce parc doit servir de vitrine du patrimoine de Saône-et-Loire et inciter un public plus nombreux à visiter les sites du département.

Problèmes :

Le modèle du Puy-du-Fou :

Le modèle du Puy-du-Fou est singulier et peu susceptible de répliques réussies.

Le parc, ouvert en 1989 à l'initiative de Philippe de Villiers, reprend des éléments historiques de l'histoire de la région environnant le Puy du Fou et les adapte pour en faire des spectacles, mettant notamment à profit des animaux dressés et des effets spéciaux et pyrotechniques.

La plupart des personnages présentés dans les principaux spectacles historiques du parc défendent leur village, leur royaume, la monarchie ou le catholicisme face à des ennemis venus de l'extérieur (Empire romain, Vikings, Anglais lors de la guerre de Cent ans, troupes républicaines lors de la guerre de Vendée...). Le parc évoque notamment le thème de la guerre de Vendée, événement marquant de l'histoire de la région, en mettant en avant certaines figures royalistes du soulèvement vendéen.

Une grande partie des acteurs participent aux spectacles dans le cadre du bénévolat.

Le Puy du Fou emploie 1 700 personnes qui peuvent être soit permanents, soit saisonniers. Parmi les 3 600 bénévoles qui travaillent pour le parc, 2 500 participent à la Cinéscénie.

Un fonctionnement saisonnier :

Pratiquement tous les parcs d'attraction ferment pendant une large moitié de l'année du fait d'une fréquentation insuffisante pour justifier leur ouverture en hiver. En perspective donc, pour le site de l'entrée nord de Tournus, un paysage de parkings déserts et de décors fantomatiques.

Une contrefaçon du patrimoine de Saône-et-Loire, imposée contre leur gré aux professionnels du tourisme et gestionnaires de sites patrimoniaux :

" C'est l'exact contraire de ce que nous voulons faire : le tourisme de demain en Saône-et-Loire, c'est l'authenticité, l'attention à l'individu,

l'expérientiel (sic), la découverte du territoire dans son extraordinaire diversité, et pas la bête consommation de loisirs stéréotypés... "(un responsable d'office de tourisme)

" Une image dégradante du patrimoine de notre département : pourquoi faire des rues de village en carton-pâte à un kilomètre de l'abbaye Saint-Philibert et dix kilomètres de Brancion ? Kitsch et désolant. "(un responsable d'association patrimoniale)

« Je suis très inquiet : des combats de gladiateurs à 87 km d'Autun au bord de l'autoroute (...); les touristes vont voir ce qu'ils veulent et repartir ! »(le maire d'Autun Vincent Chauvet, 23 juin 2020, France 3, débat second tour des municipales)

" Les crédits publics pour la promotion du tourisme seraient concentrés sur ce projet hors sol du président, au lieu de servir la vraie vie du tourisme sur les territoires. "(un socioprofessionnel du tourisme)

Une activité « années 80 », mise à mal par les évolutions profondes du tourisme



Il y a eu des dizaines de tentatives de parcs à thèmes en France, en vogue dans le dernier tiers du siècle passé. Bien peu ont été des réussites durables. Mirapolis, Toison d'Or, Archéodrome... longue est la liste des échecs complets, plus longue encore celle des sites n'ayant perduré que par perfusion de considérables soutiens publics, tels que Vulcania, l'une des références d'Arnaud Coste, partenaire privé du projet ECLAT.

Malmené par la crise sanitaire actuelle, le modèle des parcs fondés sur un afflux massif de visiteurs aura sans doute du mal à se maintenir dans les prochaines décennies.

Accueillir en Saône-et-Loire, à grand renfort de dépense publique, des acteurs en quête de diversification de leurs activités fragilisées, ce serait jouer les sauveteurs d'un business rejeté sur la plupart des sites où il convoite de se développer (cf parc de spectacles historiques Débarquement envisagé en Normandie). A rebours des discours triomphalistes du président du département et du maire de Tournus.

3 Les parcs à thème en France : tour d'horizon en 10 projets

Dépendant toujours d'une grosse injection d'argent public, les parcs prédécesseurs d'ECLAT ont connu une existence plus ou moins longue.

Le modèle des parcs à thème est maintenant obsolète en France, c'est pourquoi leurs opérateurs se tournent principalement vers des pays tels que l'Arabie Saoudite ou la Chine qui accueillent favorablement ce type d'équipement de grande consommation de loisirs.

Néanmoins quelques édiles français croient encore pouvoir marquer leur territoire avec un projet de cette nature.

(Sources des informations suivantes : Wikipedia, Le JSL, Bulletins municipaux et communautaires, Libération, Le Monde, La Dépêche du Midi, Vosges Matin, Paris Normandie)

1- L'Archéodrome de Beaune

Merceuil, Côte d'Or, **1978 - 2005**

L'Archéodrome de Beaune-Merceuil est un parc-musée autoroutier d'archéologie à vocation pédagogique et touristique, situé à Merceuil, Côte-d'Or, ouvert sur l'aire d'autoroute de Beaune sur l'autoroute A6 en 1978.

L'Archéodrome, après des difficultés, a fermé définitivement le 31 octobre 2005, faute de repreneur. Au début des années 1980, plus de 250 000 visiteurs se pressaient dans ce musée d'un nouveau style qui offrait un voyage dans le temps en Bourgogne, de l'âge du fer à l'An mil. Le concept d'offrir aux vacanciers l'occasion de faire une pause culturelle était alors inédit.

Le site a progressivement perdu de son attractivité et sa fréquentation est tombée à 40 000 visiteurs en 2004, dont une grande partie de scolaires (17 000), les enseignants appréciant la qualité pédagogique des reconstitutions historiques. Pour expliquer cette baisse de fréquentation, on avance le manque de renouvellement des installations, crucial pour tous les parcs à thèmes et très gourmand en investissements. De plus, la Bourgogne s'était enrichie entre-temps d'autres sites archéologiques orientés vers le grand public, comme Solutré, Bibracte, Alésia ou encore Guédelon.

2- Mirapolis

Courdimanche, Val d'Oise, **1987-1991**

"Mira" évoque le miroir et l'infini, "polis" la grandeur des cités et royaumes antiques. À son ouverture en 1987, le parc de loisirs Mirapolis est promis à un brillant avenir. Au final, un feu de paille. (journal de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise)

Le parc revendiquait une « connotation culturelle », 55ha (20 pour les parkings, 35 pour le parc lui-même)

Parc relié à Paris par RER, atout pour son succès ; Caisse des Dépôts 10%

Fréquentation attendue 600 000 par an, portée ensuite à 2 000 000 par an dans le développement des études de faisabilité ; au maximum, 1 million atteint en 1990.

Depuis sa destruction, Mirapolis est majoritairement animé par les gens du voyage qui s'y installent, et par de nombreux exercices de la gendarmerie, de la police et des pompiers. L'édifice en béton armé défraîchi situé à l'entrée du parc est toujours debout. Les guichets de paiement du rez-de-chaussée sont encore visibles. Une rave party a été organisée dans l'enceinte de Mirapolis. Avenir du site toujours incertain trente ans après sa fermeture.

3- Zygofolis

Nice, **1987 - 1991**

Zygofolis était un parc d'attractions et un parc aquatique.

Ouvert le 1er juillet 1987, il ferme définitivement ses portes le 31 octobre 1991. Un des grands parcs français conçus à la fin des années 1980, à la suite de l'annonce de l'arrivée d'Euro Disney Resort.

350 millions de francs (53 millions d'euros) sont investis.

Zygofolis doit accueillir 500 000 visiteurs pour atteindre l'équilibre financier. Le nombre d'entrées a atteint au maximum 450 000 visiteurs la seconde année. Le parc est démantelé et les attractions revendues en 1991.

Sur ses terres se dresse depuis 1996 le parc d'activités logistiques (Pal) avec des entreprises telles FedEx et UPS. Le PAL est créé à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur, en partenariat avec l'État, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Alpes-Maritimes et la Ville de Nice.

4- La Toison d'Or

Dijon, **1990 - 1993**

Le parc récréatif de la Toison d'or jouxtait le centre commercial du même nom. Inauguré en avril 1990, il ferme définitivement ses portes en 1993.

L'estimation initiale du parc se monte à 80 millions de francs (12,2 millions d'euros). Des voix s'y opposent, estimant que ce type de parc n'a aucune chance d'être rentable. Le parc aura finalement coûté 155 millions de francs (23,63 millions d'euros). Il se déploie sur 15 hectares. Après six mois d'exploitation, le parc de loisirs est en faillite. Un différend survient entre la Lyonnaise des eaux et le groupe Walibi concernant la gestion du parc.

Le parc accueille 300 000 visiteurs par an et son revenu annuel est de 17 millions de francs (2 590 000 d'euros). Une dette accumulée de 162,5 millions de francs (25 millions d'euros) est la cause de la faillite du parc.

À la suite de la fermeture du parc d'attractions, la Lyonnaise des eaux rétrocède le terrain à la commune. La quinzaine d'attractions du parc est alors revendue au prix de la ferraille à Nigloland. Le coût d'aménagement final supporté par la Ville s'élève à 19 millions de francs (3 millions d'euros).

Le site devient par la suite un parc-jardin mis gratuitement à la disposition des Dijonnais, tout comme le parking de 1 200 places.

5- Vulcania

Puy-de-Dôme, depuis 2002

Libération, le 20 février 2002 - Clermont-Ferrand :

Aujourd'hui, jour d'inauguration, s'achève la saga Vulcania. Les opposants de la première heure au «Giscardoscope» sont passés de l'hostilité au scepticisme. Ceux qui se sont enthousiasmés dès le départ pour le Parc européen du volcanisme savourent, eux, l'ouverture d'un vrai «phare touristique» dans cette mer de 80 volcans endormis que représente la chaîne des Puys. Depuis le lancement de ce gigantesque projet, en 1992, la communication savamment orchestrée, le secret quasi total entourant le chantier et les soupçons lourds qui pèsent sur VGE, président du conseil régional, de vouloir marquer la région de son empreinte n'ont fait qu'alimenter les passions.

Un parc à thème dédié aux volcans ouvre enfin, après 10 ans d'un parcours difficile. Au début des années 1990, des associations se sont formées pour dénoncer l'endroit choisi pour le parc : un ancien terrain militaire situé en plein cœur du parc naturel des volcans d'Auvergne. Une facture de 100 millions. Les opposants au projet mettaient en avant les dangers de la pollution et d'un tourisme de masse dans une région réputée pour ses sources. Le chantier démarre en 1997, l'ancien président le suit pas à pas. Vulcania ouvre en 2002 avec deux ans de retard et une facture totale de plus de 100 millions d'euros. Le succès du parc est explosif, près de 600 000 visiteurs la première année. Mais les lendemains déchantent et le nombre de visiteurs chute. (...)

Les arguments économiques avaient pourtant motivé les élus régionaux : 200 emplois en haute saison et 500 emplois induits, des retombées économiques évaluées entre 12,19 millions et 18,29 millions d'euros, sans parler du flot de touristes estimé: 500 000 la première année, 800 000 dans cinq ans.

Point noir: l'envol du budget. De 289 millions de francs (44 millions d'euros), le coût total atteindra les 715 millions de francs (109 millions d'euros), dont environ un tiers financé par la région sur ses fonds propres. «On estime à un million de francs par an (152 000 euros) la somme qui sera récupérée par la Région. Cela correspond à un prêt à 0 % sur 700 ans».

20 heures le journal, 19 juillet 2005 : Vulcania en faillite

De nouveaux investissements sont nécessaires...

2016, Le Mondeur : *« Le projet d'agrandissement du parc auvergnat ne plait pas à tout le monde. (...) Au cœur de la controverse, le projet d'extension « pharaonique » que prévoit la région, propriétaire du parc. « Vulcania perd des visiteurs et stagne autour de 300.000 entrées, ce qui est bien en dessous de ce qu'ils avaient prévu. Du coup, la Région a des projets complètement démesurés pour attirer de nouveaux visiteurs. Mais cela s'apparente plus à des attractions foraines qu'à des activités pédagogiques ! », ironise Yves Reverseau, président de Puy-de-Dôme Nature Environnement. « La chaîne des puys vient d'être classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Toutes ces constructions seront visibles des puys environnants », poursuit cet opposant de la première heure, qui projette d'attaquer le permis de construire dès qu'il sera rendu public. »*

« Le conseil régional d'Auvergne vient de renouveler pour quinze ans le contrat de délégation de service public de la société d'économie mixte (SEM) Volcans, pour la gestion du parc Vulcania, à partir du 1er janvier 2017. Un programme d'investissements de plus de 33 millions d'euros sur la période a été financé. Le renouvellement des animations existantes et la création de nouvelles attractions (planétarium, tour de chute libre, parcours aquatique...) sont prévus. En qualité de propriétaire, le conseil régional d'Auvergne consacra 5,3 millions d'euros à l'aménagement des bâtiments et des infrastructures. »

6- Cap Découverte

Carmaux, depuis 2003

Pôle multiloisirs aménagé depuis 2003 sur l'ancien site de la mine de charbon à ciel ouvert de Carmaux : Lors de la fermeture en juin 1997 de la dernière mine de charbon, les élus locaux cherchent une solution pour redynamiser le site et maintenir une activité économique dans un secteur durement affecté. Après un appel d'offres, les élus choisissent de transformer le site de la mine à ciel ouvert en base et parc de loisirs. L'investissement se monte à 66 millions d'euros. Les prévisions initiales de fréquentation portaient sur 660 000 entrées payantes, pour induire la création de 250 emplois directs et 1 000 emplois indirects. Mais la fréquentation du site (environ 20 000 visiteurs annuels sans jamais dépasser 65 000) n'atteindra pas les résultats annoncés et les pertes financières deviennent considérables ; elles suscitent de vives réactions au sein du Conseil général du Tarn.

Le 12 février 2013, la Chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées présente un second rapport soulignant « un lourd déficit chronique » et appelant à « une réduction des activités commerciales ».

Dans ce contexte difficile, un article de **La Dépêche du Midi**, quotidien local, fournit des informations intéressantes :

[Très coûteux parcs d'attractions](#) Publié le 29/06/2005

« Les erreurs de montage, de gestion, d'exploitation ont plombé les capacités d'attractivité du site. Le projet est passé en force sans tenir compte de son environnement, des avis des professionnels du tourisme, de la logique économique. Il n'a pas d'avenir sérieux comme destination touristique et comme parc de loisirs ». (rapport de la Caisse des Dépôts)

La région qui a versé 1,5 million d'€ au titre du déficit d'exploitation des deux premières années devra décider si elle complète les subventions des communes et du département pour le déficit. Trois étés après son ouverture, Cap Découverte entre dans le club des parcs à thème sous perfusion des collectivités locales. Le plus célèbre d'entre eux le Futuroscope, miné par un déficit de 3,2 millions d'€ (2003) s'est séparé de la moitié de son personnel en cinq ans. Les collectivités ont ajouté 14 millions d'€ pour relancer attractions et promotions.

En Auvergne, Vulcania, la cité des volcans (coût : 118 millions d'€), accuse des pertes de 1,7 million. Le nombre d'entrées s'établit à 387 000 au lieu des 800 000 prévues. A Toulouse, il manque 87 000 visiteurs à la cité de l'Espace pour équilibrer des comptes en creux de 500 000€. Les collectivités ont remis au pot 17,5 millions d'€ pour ouvrir une attraction nouvelle.

*Dans l'Ariège, le parc préhistorique de Tarascon n'accueille pas la moitié des 150 000 visiteurs escomptés ce qui a obligé le conseil général à réduire la voilure et à subventionner le fonctionnement. Enfin, dans un autre registre, car il s'agit aussi d'un haut lieu de science, le site du Pic du Midi, champion toutes catégories du surcoût (40 millions d'€ au lieu de 17), devra attirer 20 000 touristes supplémentaires (105 000 en 2004) pour redresser un bilan d'exploitation dans le rouge de 1,1 million d'€ l'an passé. Investissements sous-évalués, potentiel de fréquentation au contraire surévalué, avertissements négligés, déficits chroniques : **ces parcs présentent les mêmes symptômes, aboutissent aux mêmes espoirs déçus et à de lourdes factures pour le contribuable.** Quant aux emplois créés sur les sites de Cap Découverte (90) et Vulcania (111), ils finissent par revenir plus cher que des recrutements à vie d'un nombre égal de fonctionnaires.*

7- Biarritz Océan

Biarritz, depuis 2011

La Cité de l'Océan est un lieu d'expérience où le visiteur est invité à explorer des univers variés pour comprendre l'océan à travers des dispositifs multimédias et interactifs.

« Le 8 novembre 2017, la chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine a examiné la gestion, à compter de l'exercice 2009, de la société d'économie mixte Biarritz Océan.

Le rapport d'observations issu de ce contrôle porte sur la présentation des missions de la SEM Biarritz Océan et des diverses difficultés ayant affecté tant son modèle économique que sa stratégie scénographique et sa politique commerciale, outre la régularité de sa gestion, au point de l'empêcher d'atteindre les objectifs de fréquentation et de chiffre d'affaires fixés initialement et de la contraindre récemment à restructurer son actionnariat et à élaborer un plan de relance de son activité ». (ci-après, extraits du rapport)

PRESENTATION DE LA SEM BIARRITZ OCEAN : ACTIONNARIAT ET OBJET SOCIAL

La SEM Biarritz Océan a été constituée le 30 juin 2009 à l'initiative de la ville de Biarritz, qui détenait alors 85% de son capital social, le solde se répartissant entre une filiale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et cinq autres personnes propriétaires détenant chacune une seule action. Cet actionnariat, élargi une première fois en 2011 à la société Suez Environnement et à la Caisse des Dépôts et Consignations, a été étendu en 2015 aux principaux acteurs publics du territoire (région, département, agglomération) à l'occasion d'une recapitalisation destinée à apurer de sévères pertes antérieures et à donner à la société les moyens de financer sa relance. Le capital social de la SEM s'établit actuellement à 3,2 M€.

La SEM Biarritz Océan a pour mission d'exploiter deux équipements réalisés par la ville de Biarritz dans le cadre de sa politique de développement touristique et économique, la Cité de l'Océan, créée ex nihilo et dédiée à la présentation des réalités scientifiques de l'océan, et l'Aquarium-Musée de la Mer, structure préexistante ayant donné lieu à extension.

Le montage juridique et en conséquence le modèle économique de l'opération Biarritz Océan reposent sur l'articulation entre :

*- un **contrat de partenariat public privé (PPP)** par laquelle la commune de Biarritz a confié en 2008 à la SNC Biarritz Océan (filiale de Vinci Construction France) le financement, la construction, l'entretien et la maintenance de la Cité de l'Océan et de l'extension du Musée de la mer, la rémunération dudit partenaire prenant la forme d'un loyer à lui verser, par la ville, sur les 30 ans de durée de vie du contrat couvrant notamment ses coûts d'investissements et de financement ;*

*- une **convention de délégation de service public (DSP)** par laquelle la ville de Biarritz a confié en 2009 à la SEM Biarritz Océan la gestion, l'exploitation commerciale et l'animation des deux sites et mis à sa charge le versement à la collectivité délégante d'une redevance au titre de la mise à disposition des équipements et de l'intéressement au chiffre d'affaires, ainsi que la réalisation et l'amortissement de certains investissements et diverses obligations en matière d'entretien et de maintenance.*

Au terme de leur construction, la nouvelle Cité de l'Océan et le Musée de la Mer restructuré ont été remis par le titulaire du contrat de PPP à la commune puis par cette dernière à la SEM Biarritz Océan qui les a ouverts au public le 25 juin 2011.

UN MODELE ECONOMIQUE AMBITIEUX MAIS IRREALISTE DONT LES PRINCIPES ONT DU FINALEMENT ETRE REMIS EN CAUSE

Le budget prévisionnel joint par la SEM à son offre de candidature à la DSP évaluait à 450 000 le nombre d'entrées nécessaires à cet équilibre économique, correspondant à un chiffre d'affaires prévisionnel de 5,6 M€ HT.

*En fait, un tel niveau n'a jamais pu être atteint, le nombre total d'entrées pour les deux sites s'établissant en moyenne à 328 265 par an entre 2011 et 2015. La fréquentation tout comme le chiffre d'affaires diminuent régulièrement depuis 2012 où ils atteignaient leur maximum avec respectivement 344 855 entrées et 3,9 M€. Enfin, la contribution de la Cité de l'Océan au chiffre d'affaires de la SEM apparaît d'autant plus décevante que **la majorité des coûts du partenariat public privé, supportés par la ville de Biarritz**, se rapportent précisément à cet équipement.*

*Un tel décalage entre la réalité de l'exploitation et les prévisions initiales conduit à **s'interroger sur le réalisme** de ces dernières. Pour sa part, l'organisme spécialisé dans le tourisme à l'origine de leur émission soutient avoir conditionné, à l'époque, la réalisation de ses prévisions de fréquentation au respect de certaines exigences en matière de scénographie et de politique commerciale qui n'auraient pas été suivies.*

Le plan de relance adopté en 2015, à l'initiative de la commune de Biarritz mais avec le concours financier des autres collectivités actionnaires, repose sur un nouveau modèle économique fondé sur une fréquentation prévisionnelle

réduite à 350 000 entrées (soit 100 000 de moins que dans le plan d'affaires originel). L'avenant à la convention de DSP signé concomitamment en juillet 2015 (au demeurant au terme d'une procédure à la régularité incertaine) réduit, en outre, de 1 183 815 € à 800 000 € HT le montant de la redevance fixe due par la SEM à la ville de Biarritz, entérinant ainsi la déconnexion entre exploitation et financement des ouvrages qui présidait au montage initial de l'opération « Biarritz Océan ». En effet, alors que la commune se trouve pénalisée par la baisse précitée de la redevance versée par son délégataire, le loyer qu'elle reste devoir au titre du PPP1 demeure, pour sa part, inchangé. (1 756 499 € de pertes cumulées de 2011 à 2015)

le plan de relance de 2015 a le mérite de proposer pour la première fois des réponses structurelles pour tenter de relancer la fréquentation des sites. Un **volume d'investissement de 5,9 M€** portant sur le renouvellement des contenus (expositions et animations)

UNE GESTION DE LA SOCIETE MARQUEE PAR DE NOMBREUSES IRREGULARITES OU DYSFONCTIONNEMENTS

S'agissant de la gouvernance de la société, il apparaît que la conduite de l'exploitation s'est réalisée assez largement en dehors du conseil d'administration, dans le cadre de **réunions entre le maire de la ville de Biarritz, président de la SEM, les services municipaux et la directrice de la société.**

Les relations avec certains partenaires gagneraient également à être clarifiées pour **éviter de s'exposer au risque de conflit d'intérêts** (en particulier lorsqu'il s'agit d'actionnaires de la SEM).

Il semble, en revanche, plus difficile de tirer argument des difficultés de démarrage, qu'auraient également connu d'autres équipements comparables en France, pour exonérer la gouvernance de la SEM de sa responsabilité propre dans les erreurs de toute nature qui ont marqué les premières années de la société.

Enfin, bien que l'exécution comptable de l'exercice 2016 se soit traduite par un déficit moindre que par le passé et que la fréquentation des sites lors de l'été 2017 ait été dynamisée par les mauvaises conditions atmosphériques sur la côte basque, il semble prématuré de considérer que la situation de la SEM serait d'ores-et-déjà en voie de rétablissement. En tout état de cause si tel devait être le cas, ce serait au prix **d'une mobilisation des finances locales significativement plus conséquente que ce qui avait été envisagé à l'origine.**

8- Vintageland

Merceuil, Côte d'Or, 2020- projet abandonné

Un futur parc de loisirs sur l'autoroute A6, sur l'ancien site de l'Archéodrome ? *Un parc d'attractions "vintage" s'est ouvert sur l'aire d'autoroute Beaune-Tailly sur l'A6 le 7 juillet 2020. L'occasion pour les automobilistes de passage de redécouvrir des attractions foraines des années 50 à 70 et beaucoup d'objets anciens. Un parc éphémère, pour l'instant (info 2020). Le projet de transformer "Vintageland" en un parc à thème plus complet pourrait voir le jour en 2021, comme l'explique David Butet, co-fondateur du parc : "ça fait plus de 5 ans qu'on travaille sur le concept du projet, pour la mise en place d'un parc de loisirs, sur les années vintage. Aujourd'hui avec le Covid, on a réussi à mettre en place une préfiguration sur 5 hectares, pour aménager une expérience 'vintage' à part entière. On peut trouver des manèges, de la friperie, des objets de collection, des animations, de la musique, de la danse, du cinéma ».*

Le projet du parc est porté par deux entrepreneurs passionnés, Jacques Le Disez et David Butet, tous deux nostalgiques de la Nationale 6, notre Route 66 à la française. Ils ont misé sur un retour aux "jours heureux". Avant d'en arriver là, il a fallu collecter 2 millions d'euros. Et pour parvenir à l'équilibre, 500 entrées par jour seront nécessaires.

Initialement, le projet du parc Vintage Bel-Air devait voir le jour à côté de la station-service rénovée de Bel Air - La Rochepot (Saône-et-Loire) le long de l'ex-RN6, mais il a été annulé pour raisons environnementales.

2021 : La fin de l'aventure pour le parc de loisirs Vintageland (le JSL)

Le parc à thème autour de l'automobile et des années 1970, qui devait s'implanter à La Rochepot puis à Merceuil, est tombé à l'eau. La société V.B.A Développement a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Dijon. (20 mars 2021)

9- Parc des Légendes de Lorraine

Capavenir (Vosges) 2020 – projet abandonné

2020 - Vosges Matin : ***Et si la Lorraine avait bientôt son Puy du Fou ou Futuroscope 100 % régional ?***

« La commune de Capavenir Vosges étudie depuis 2017 l'implantation d'un parc à thèmes consacré aux contes et légendes sur une ancienne friche industrielle de 45 hectares. Le projet se confirme, **Arnaud Coste**, fondateur de Wikipark basé dans le sud-ouest, sera le directeur du parc de Capavenir Vosges. La région Grand Est a annoncé faire de ce projet l'un de ses trois plus importants de la mandature ». Autour de la table, la Caisse des dépôts et consignations, les collectivités et des financeurs privés..

Le projet a été remis en question notamment dans le cadre de la campagne électorale municipale de 2020 ; voici ce que celui qui a été élu maire pensait du projet de parc à thèmes

Cédric Haxaire, candidat aux élections municipales a annoncé qu'il ne souhaitait pas que ce parc sur les contes et légendes voie le jour.

« **Un projet de parc à thème nous apparaît totalement en décalage avec les besoins exprimés par notre population.** « oui il faut booster l'attractivité de notre territoire ! » explique le candidat aux élections municipales qui précise que le projet de parc à thèmes soutenu par le maire, n'est pas adapté :

« *Compte tenu de l'espace consommé (minimum 15 hectares), les emplois créés sont insuffisants et trop précaires. Des investisseurs déjà présents sur place sont prêts à s'investir et à développer leurs activités. Nous ne souhaitons pas leur départ contrairement aux plans de la Ville.* » explique-t-il.

« **Les impacts négatifs nous semblent plus évidents. Circulation laborieuse, bilan carbone des déplacements, projet consumériste en décalage avec les valeurs de retour à l'essentiel...** » poursuit-il. "Vosges matin (février 2020)

Il est prévu de confier la gestion du parc à **Arnaud Coste**. « Dont la société Wikipark n'a que 5 000 euros de capital. On se demande donc qui va apporter le financement ». Dans le montage prévisionnel, annoncé il y a un an, il était pourtant prévu qu'un investisseur privé apporte à lui seul 15 M d'euros. Et que le reste soit assuré par les collectivités locales, et régionales dont la commune de Capavenir. « Ce qui fait tiquer, c'est qu'Arnaud Coste et les gens du bureau d'études (Laurent Mengual et Pierre Cathala) sont tous impliqués dans un projet identique à Tournus en Saône-et-Loire au bord de l'autoroute A6. Où ils promettent les mêmes retombées sans apporter le moindre financement », lâche Philippe Perrin. « Qui sera exposé financièrement en cas d'échec ? »

"Le projet prévoit une enveloppe de 35 M d'€. Sans compter le prix de l'achat des 20 hectares nécessaires. « Mais ces 35 M seront apportés par des investisseurs privés » assure l'ancien maire de Capavenir.

Cédric Axaire a été élu aux élections municipales de 2021, et le projet abandonné. Plusieurs propositions alternatives pour la requalification de la friche industrielle sont maintenant envisagées en intense concertation : zone économique, zone naturelle avec maraîchage et production d'énergies nouvelles, espace artisanal et de coworking... toutes les pistes sont abordées, constituant « **Aviots Eco-Terre** », projet économique et écologique privilégiant nouvelles activités créatrices d'emplois et transition énergétique. Ce projet a d'ailleurs décroché le label « **Territoire d'Industrie** » mis en place par le gouvernement en 2018. (Bulletin municipal mars 2021)

10- Parc historique du débarquement

Normandie, 2020 – projet controversé

Hervé Morin veut son « Puy du Fou » normand près des plages du Débarquement à l'horizon 2024

Mis en ligne le 13/12/2020 Paris-Normandie

En Normandie, le projet de parc à spectacles sur le Débarquement pas encore présenté mais déjà contesté

En janvier 2020, Hervé Morin annonçait sa volonté de créer un parc sur le thème du Débarquement en Normandie. Un projet aux contours flous, contesté par les riverains et associations qui s'interrogent sur l'impact écologique et l'intérêt, dans une région où la commémoration est déjà omniprésente.

« Le Débarquement ne doit pas être le prétexte à une mascarade historique à visée commerciale »

L'écrivain Gilles Perrault, l'universitaire Bertrand Legendre et le médecin Christian Derosier s'indignent, dans une tribune au « Monde », du projet de création par la région Normandie d'un site touristique consacré au Débarquement, qui, selon eux, serait une « *indécente machine à grand spectacle* ». (Publié le 04 septembre 2020)

Faisant à la fois le constat de la force d'attraction touristique de la région qu'il préside, la Normandie, et de la difficulté qu'elle rencontre à retenir ses visiteurs, Hervé Morin a annoncé début 2020 sa volonté de créer un site supplémentaire consacré au Débarquement de juin 1944. Initialement connu sous le nom de « D-Day Land », puis renommé « L'Hommage aux héros », ce projet suscite de vives inquiétudes en France et à l'étranger.

*Loin de préfigurer un nouveau musée ou un nouvel espace de recueillement, c'est *une mascarade historique à visée commerciale* qui se dessine. Ce projet de spectacle vivant porté par trois promoteurs privés, spécialisés en communication, dramaturgie musicale, cinéma et télévision, entend donner, en quarante-cinq minutes, une évocation du Débarquement et de la bataille de Normandie, en faisant appel à des projections audiovisuelles et à 150 comédiens et circassiens. Un budget de 250 millions d'euros est prévu pour ce business mémoriel, ainsi qu'un site d'une trentaine d'hectares, proche des plages du Débarquement. La *reconstitution d'un village* placé sur le circuit de la visite assurera la vente *de produits locaux et de produits dérivés, prétendus souvenirs de la guerre.**

*En cherchant à attirer 600 000 visiteurs chaque année, le projet est lourd de menaces sur les plans économique, écologique. Sur le plan économique, d'abord, qui constitue sans doute sa réelle raison d'être dans l'esprit d'Hervé Morin, une de ses premières conséquences sera de *mettre en difficulté le réseau culturel* que représente la quarantaine de musées normands, de tailles variables et qui assurent souvent un travail rigoureux et respectueux de la mémoire des victimes.*

*L'importance du budget annoncé fait craindre que *les pires ressorts du retour sur investissement* soient mobilisés pour attirer le public et l'amener à dépenser autant que possible au détriment des autres sites consacrés au Débarquement. A l'image des supermarchés ou hypermarchés qui asphyxient le commerce de proximité, ce projet mettra à*

mal le tissu commercial qui bénéficie actuellement des importants flux du tourisme mémoriel répartis sur l'ensemble des sites normands.

Sur le plan écologique, il convient de se demander si l'on peut accepter les dommages que ce nouveau parc ne manquera pas de causer tant par l'occupation de terres agricoles que par les flux importants de véhicules et de visiteurs ? Peu après qu'ont été abandonnés le projet Europacity en Ile-de-France et celui de Center Parcs en Isère, et au moment où le modèle même des parcs de loisirs donne de sérieux signes de fragilité, la question mérite aussi d'être posée pour ce projet qui n'est censé fonctionner que six mois par an.

Un simulacre réduisant l'histoire à une succession de prouesses d'acteurs et de circassiens, pour satisfaire des appétits économiques ?

L'histoire et la mémoire ne s'inculquent pas à coups de shows, par fournées de trois quarts d'heure, six fois par jour, six mois par an, délivrées à des centaines de spectateurs qui seront plus encouragés à consommer qu'à comprendre, méditer et se recueillir.

Le tourisme mémoriel est respectable quand il préserve un équilibre, toujours délicat et fragile, entre économie et mémoire. Il cesse de l'être et tourne au loisir et à la distraction quand il fonctionne comme une machine à grand spectacle, ou comme un supermarché vendant indifféremment de l'émotion, des nuits d'hôtel et des babioles. Il devient alors indécent, et les Américains ne s'y tromperont pas, qui verront dans ce projet une insulte à la mémoire de leurs morts et à l'éthique. Est-ce bien là le message que les Normands et les Français dans leur ensemble veulent leur adresser ?

Devons-nous nous résoudre à ce que la bataille de Normandie soit réduite à un simple spectacle qui se joue en costumes d'époque avec force effets spéciaux, jeux de mises en scène et sonorisations si efficaces pour distraire le public ? Faut-il faire du chiffre d'affaires sur le dos des morts... et oublier l'essentiel ?

Que de ressemblances avec le projet ECLAT !

Bilan : sous-estimation des dépenses, sur-estimation de la fréquentation, faiblesse de l'emploi

Projet	Localisation	Investissement initial - Budget (EUR)	Fréquentation prévue (visiteurs par an)	Investissement initial - Dépenses réelles (EUR)	% vs. budget	Déficit annuel (EUR)	Fréquentation réelle (meilleure année)	% vs. prévision	Fréquentation la plus récente	% vs. prévision	Date d'ouverture effective	Encore ouvert ?	Date de fermeture	Création d'emplois	Coût d'un emploi créé
L'Archéodrome de Beaune	Merceuil, Côte d'Or		250 000				130 000	-48%	40 000	-84%	1978	Non	2005		
Mirapolis	Courdimanche, Val d'Oise		2 000 000				1 000 000	-50%		-100%	1987	Non	1991		
Zygofolis	Nice		500 000	53 000 000			450 000	-10%			1987	Non	1991		
La Toison d'or	Dijon	12 200 000		23 600 000	93%		300 000				1990	Non	1993		
Vulcania	Puy-de-Dôme	44 000 000	800 000	100 000 000	127%	-566 667	626 000	-22%	325 000	-59%	2002	Oui		111	900 901
Cap Découverte	Carmaux	62 857 143	660 000	66 000 000	5%	-500 000	65 000	-90%	20 000	-97%	2003	Oui		90	733 333
Biarritz Océan	Biarritz	45 000 000	450 000	45 000 000	0%	-878 250			328 265	-27%	2011	Oui			
Vintageland	Merceuil, Côte d'Or										2020	Non			
Parc des Légendes de Lorraine	Capavenir											Non			
Parc historique du débarquement	Normandie											Non			
Futuroscope (2003)	Poitiers					-3 200 000					1987	Oui			
ECLAT(annonces)	Tournus	40 000 000	180 000									non			

4 Les acteurs

Le montage envisagé articule des partenaires publics et privés selon des modalités qui sont esquissées dans le **PROTOCOLE PARTENARIAL METHODOLOGIQUE POUR LA PREFIGURATION DU PROJET** présenté par le Maire de Tournus en conseil municipal le 21 janvier 2020.

Le protocole partenarial (extraits)

Le présent protocole intervient dans le cadre de la phase de développement du projet de création d'un Parc historique de spectacles à Tournus qui suppose la mise en place d'une coordination entre les acteurs publics concernés et des acteurs privés fédérés au sein d'un consortium (société d'étude et de développement), porteurs du projet.

Les partenaires :

Entité publique :

- *Le Département de Saône-et-Loire, représenté par M. André Accary, Président*
- *La Ville de Tournus, représenté par M. Bertrand Veau, Maire*

Entité privée :

- *La société WIKIPARK Management représentée par M. Arnaud Coste*
- *Le groupe HBI représenté par M. Christian Badey, Président Directeur général*
- *La Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires), représentée par M. Antoine Bréhard, Directeur régional Bourgogne Franche-Comté*

Le protocole transitoire pour la préfiguration du projet « ECLAT » a pour objet d'explicitier la nature et la portée des ambitions et intentions respectives, assorties des modalités de leur mise en œuvre pour chacun des partenaires, sur une durée de 6 à 8 mois, afin d'atteindre un niveau de définition compatible avec des engagements financiers et juridiques qui seront collectivement partagés à l'issue du processus de développement.

(...)

Il convient dès lors d'organiser la coordination de ce travail à travers le présent protocole et la constitution d'un groupe projet, qui échangera lors de séances spécifiques et régulières de travail sur les partenariats extérieurs, les orientations des contenus et les avancées opérationnelles (foncier, structuration juridique...) en vue d'une mise en cohérence des décisions stratégiques respectives.

(...)

Pour la sphère publique :

- *échanges avec les forces vives locales pour relayer auprès des porteurs privés les conditions d'acceptabilité de ce projet, notamment en matière économique (complémentarité et non-concurrence), environnementale et culturelle,*
- *mobilisation des acteurs potentiels au niveau du département et de la population locale, (...)*
- *accompagnement des porteurs de projet en mobilisant les acteurs locaux,*
- *cohérence avec les documents d'urbanisme réglementaire,*
- *étude d'impact sur les aménagements publics existants,*
- *accompagnement du projet par la définition de projets publics complémentaires, aussi bien en matière de mobilité que d'environnement.*

L'objectif assigné au partenariat est de définir au plus tard un projet abouti mi-juin 2020, communicable publiquement et compatible avec un engagement opérationnel, dès l'automne 2020.

L'opérateur

L'opérateur de référence est **Arnaud Coste**, dirigeant de Wikipark Management, EARL au capital de 5000 euros (seulement !)<https://www.wikipark-management.fr>

« la plus grande pataugeoire de France... » (extraits du site internet, mai 2021)



LES MISSIONS

GRAND PUBLIC

Divertir les familles dans nos sites de loisirs avec des concepts immersifs innovants et des standards d'accueil et de sécurité les plus élevés.

PROFESSIONNELS / INVESTISSEURS / COLLECTIVITÉS

Promouvoir les nouveaux projets de sites de loisirs de manière pragmatique et créative aux côtés des initiatives locales publiques et privées dans des concepts uniques avec une vision globale et intégrée.



LES PARCS



Aquatic Landes
LABENNE Océan

Situé sur la Route des Plages à Labenne-Océan (40) il a été repris en 2017 par Wikipark, le Parc AQUATIQUE a été entièrement remanié et rénové avec une nouvelle attraction majeure en 2019 : KIDS LANDES AVENTURES un espace thématisé de 600 M2 dédié aux enfants de moins de 12 ans qui en fait la plus grande pataugeoire de France.

Avec plus d'1 million d'euros investis en 2 ans le 1^{er} site de l'opérateur a



NAUDIÈRES
le PARC

À proximité de Nantes sur la commune de Sautron ce parc emblématique de Loire-Atlantique est déjà un haut lieu de divertissement familial avec une offre dédiée aux familles avec plusieurs attractions mécaniques et plaines de jeux. Il reçoit déjà en moyenne 150.000 visiteurs de Mars à Septembre.

Wikipark est le reprenneur du parc des Naudières depuis le 1^{er} janvier 2020 et veut poursuivre son histoire inscrit dans le gène des nantais depuis des



N'y a-t-il pas une petite erreur de casting ? Est-ce bien de ce type de compétences dont le développement du tourisme culturel et patrimonial en Saône-et-Loire a besoin ?

LES PROJETS

ÉCLAT PARC HISTORIQUE

Saône & Loire

Ce parc racontera sur la ville de Tournus qui est un carrefour départemental les grandes heures de l'histoire de la Saône et Loire à travers des personnages célèbres, des légendes fabuleuses, des paysages typiques, des bâtiments remarquables et un bâtiment inspiré de l'architecture bois du Moyen Age.

Toute l'équipe de Wikipark anime ce formidable projet aux côtés de l'initiative locale privée et dans l'enthousiasme et le soutien des collectivités locales. Elle a constitué avec les investisseurs une société d'étude pour présenter au public au plus vite le projet abouti sur la base d'un concept immersif unique.

CAP AVENIR PARC DES CONTES ET LÉGENDES

Thaon des Vosges

Reconversion d'une friche industrielle emblématique du territoire en parc de divertissement familial dédié aux contes et légendes les plus populaires dans l'imagerie locale.

Wikipark partie prenante du projet mobilise son équipe pluridisciplinaire aux côtés de la société d'études pour modéliser le concept dans son originalité et écrire une nouvelle vie autant qu'une histoire dans ces anciennes blanchisseries.

Ainsi deux projets servent de références à WikiparkManagement : ECLAT à Tournus, et Cap Avenir Parc des Contes et Légendes... alors que ce projet a été rejeté et abandonné par la nouvelle municipalité élue en 2020. Une mise à jour du site s'impose !

L'investisseur privé



Christian et Ludovic Badey sont gérants du groupe HBI, spécialisé dans la distribution et location de matériel de BTP. Ils ont engagé un récent développement dans l'hôtellerie restauration à Tournus : Hôtel de luxe des 7 Fontaines, rachat de l'hôtel voisin Le Rempart, d'autres acquisitions tournusiennes en perspective.

Economie mixte, partenariat public-privé

Christian Badey, principal investisseur privé, a des relations privilégiées avec l'équipe municipale de Tournus.

Les principes du montage juridico-financier ne sont pas révélés. Selon des informations partielles non confirmées, une société de portage immobilier dirigée par la Caisse des dépôts sécuriserait le foncier. Les équipements (hormis le parking) seraient financés par les investisseurs privés. Une SEM « Tourisme » serait créée à l'échelle du Département pour accompagner le projet ECLAT en partenariat avec les investisseurs privés, mais aussi d'autres projets d'investissement dans des entités touristiques existantes dans le Département.

5 Implantation dans le site

L'équipe de projet a considéré un site d'étude s'étendant entre l'autoroute et la Saône, sur un kilomètre au nord de l'échangeur, jusqu'à la limite communale (et intercommunale). Ce site est entièrement occupé par des activités agricoles, sur des terres à fort potentiel agronomique.

Il est assez vallonné et se termine à l'est par les prairies inondables de la Saône, où circule la « voie bleue » (itinéraire cyclable). Des habitations sont présentes au cœur du site.

Le site est profondément affecté par la présence, à mi-pente, de la ligne ferroviaire historique Paris Lyon, recevant une importante circulation de trains (TGV, TER, fret). Elle constitue un obstacle difficilement franchissable.

Pour cette raison, les recherches d'acquisitions foncières pour ECLAT ont d'abord privilégié la bande comprise entre autoroute et voie ferrée, à l'instar du précédent projet « Rives de Saône » (zone commerciale). Le statut de constructibilité dans le PLU actuel oriente également vers une telle implantation.

Le maire de Tournus a personnellement engagé les premières discussions avec chacun des propriétaires des terrains convoités par le projet ECLAT, puis les négociations foncières ont été poursuivies par la SAFER, missionnée à cet effet.



1938-39 Aux champs... Maisons de La Preste en fond



1938-39 La Garenne en fond, vigne à droite



1990-1995 La Preste



1970 La Grange (COMBIER)



La Preste, maison Delay avant 1996



1987, été.

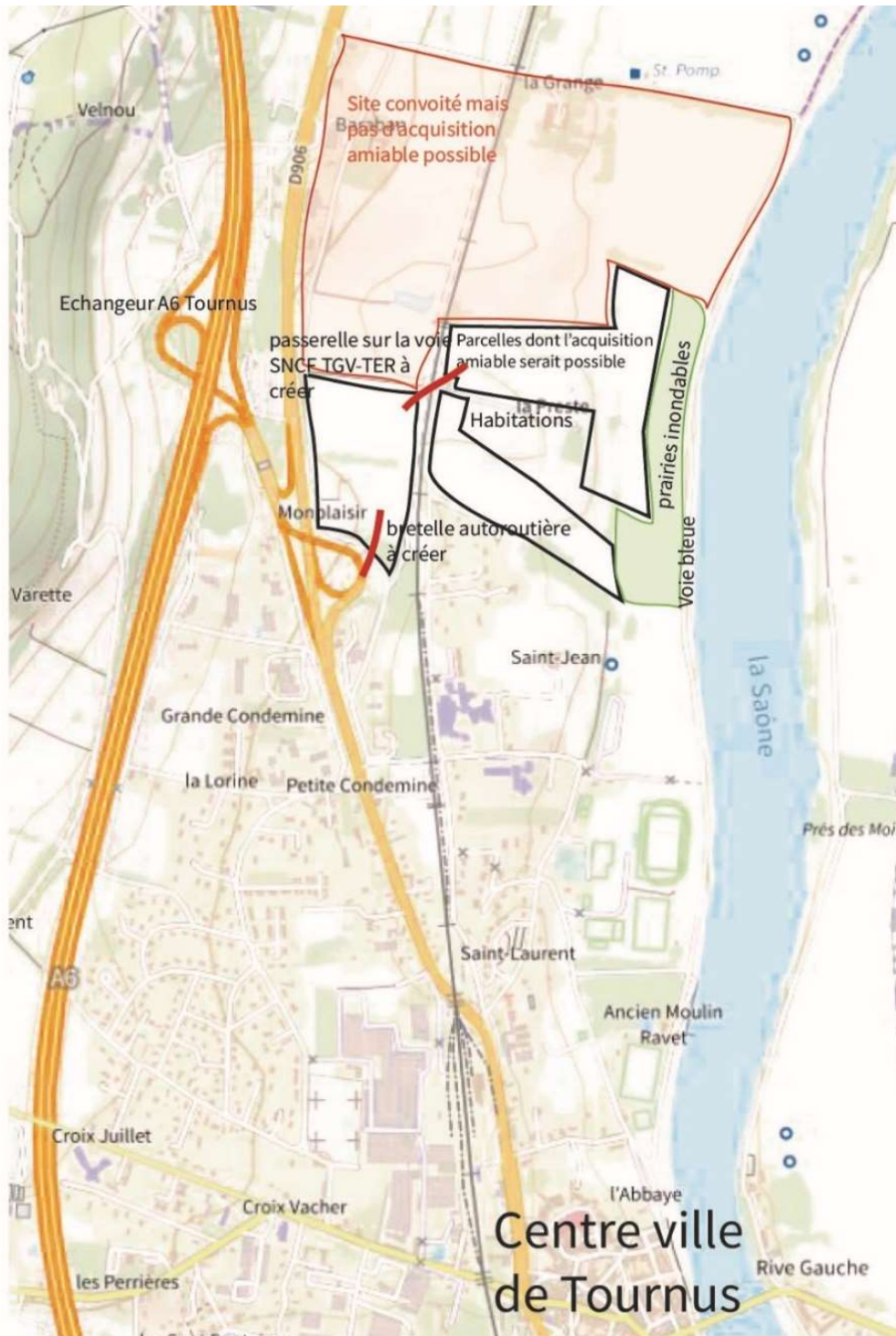
L'agriculture : une longue histoire, des familles,
à La Preste et La Grange, aux portes de Tournus.



Les propriétaires de la partie nord du site (secteur de La Grange) ont refusé de céder leurs terres.

De ce fait, les promoteurs du projet ont négocié avec les propriétaires des pentes basses (vers le sud-est). Négociation dans laquelle des propriétaires auraient obtenu un accord en vue de compromis sur des évaluations très largement au-dessus des prix du marché (jusqu'à 9 fois !). « Une goutte d'eau dans les dépenses du projet » (sic)

Le jeu des accords et désaccords conduit à un site morcelé et difficile à adapter à l'usage pressenti, avec des parkings à l'ouest de la voie ferrée, un franchissement par passerelle au-dessus des voies, et des installations scénographiques (décors villageois et amphithéâtres) dans le bas du site, non loin des habitations.





Il en résulte notamment que l'ensemble du public ne pourrait accéder au site des spectacles et activités annexes que par le franchissement d'une longue passerelle, très haute du fait des contraintes de gabarit ferroviaire, sécurité électrique, pentes d'accessibilité handicapés...

Selon le principe de prise en charge des dépenses par la puissance publique en amont de la billetterie, l'essentiel des dépenses considérables occasionnées par la bretelle autoroutière à créer, le vaste parking, la passerelle dont le coût ne saurait être inférieur à 2 millions d'euros, pourrait être payé par les contribuables de Saône-et-Loire.

Il faut aussi noter que l'accessibilité logistique des installations à l'est des voies ferrées pour les chantiers de construction, les livraisons de matériels... apparaît problématique, seule la très modeste et résidentielle rue de la Preste pouvant être utilisée. Ou bien la Voie bleue ? Triste perspective !

Le site aménagé pour ECLAT à l'ouverture serait in fine d'environ 15 ha dont 4 ha pour le parking, situé entre la ligne SNCF et la Nationale. Le parking serait aussi utilisé pour le covoiturage (sic). Le projet inclurait également un magasin de produits locaux. La maison au bord de la Nationale a été achetée pour en faire une « Maison départementale du tourisme ». Le parc inclurait des bâtiments, un ensemble extérieur compact d'aspect « villageois » avec des ruelles et des espaces de scénographie. Pour accéder au site, une nouvelle bretelle serait aménagée en sortie d'autoroute. APRR en profiterait pour moderniser l'échangeur. Il est prévu 160 000 à 180 000 visiteurs par an pour à terme atteindre 220 000 à 250 000.

6 Economie du projet

Les parcs à thème sont des activités économiques toujours difficiles à rentabiliser. (cf section 4 du présent dossier). C'est pourquoi la contribution des finances publiques y est indispensable, que ce soit pour la prise en charge des investissements de viabilisation ou pour des aides de diverses natures au long des années d'exploitation. Maintenir l'attractivité de parcs à thème suppose d'en renouveler souvent l'offre, d'où des investissements récurrents, voire des extensions sur des surfaces adjacentes.

Le cas d'ECLAT est particulièrement problématique à cet égard car ce projet cumule deux handicaps, qui ne le rendent possible que sous fortes perfusions de subsides publics : il est lancé dans une conjoncture particulièrement critique pour les activités de loisirs, notamment les spectacles ; le site retenu est enclavé et coupé par l'une voie ferrée majeure, enfin des habitations sont présentes et tous les propriétaires ne veulent pas quitter les lieux malgré les incitations à vendre en conditions particulièrement attractives. D'où une viabilisation compliquée et coûteuse.

Une « bonne affaire » pour les habitants de Saône-et-Loire ?

Le projet a été « vendu » aux Saône-et-Loiriens comme un projet privé, afin de ne pas les inquiéter en termes d'engagement de dépenses. L'articulation public-privé de ce projet, échafaudée dans la plus totale opacité, est a priori bien inquiétante : qui pilote réellement, avec quelle compétence permettant de garantir le primat de l'intérêt général ?

Quelques entorses à la sincérité sont déjà apparentes et donnent le ton :

- On invoque les nécessités du covoiturage pour justifier le financement public du parking de 4 à 5 hectares alors que le covoiturage au péage de Tournus nécessite tout au plus une dizaine de places.
- ou encore, la passerelle sur les voies ferrées est censée coûter 1 million d'euros alors que le coût réel ne devrait pas être inférieur à 2 millions en prenant en compte l'ensemble des éléments de contexte.

... et pour les partenaires promoteurs ?

L'exploitation en elle-même risque d'être peu lucrative ; sa viabilité reposera notamment sur l'importance des recettes annexes, hors billetterie : vente de produits dérivés, restauration, consommation sur site. Cela devrait faire réfléchir les commerçants tournusiens à qui l'on fait espérer une clientèle nouvelle et considérable. Pour l'investisseur, déjà par ailleurs acquéreur d'hôtels et restaurants à Tournus, l'aubaine foncière est intéressante : des terrains agricoles vont être considérablement valorisés du fait de l'autorisation de construire si l'adaptation du règlement d'urbanisme parvient à bonne fin, et du fait des dépenses de viabilisation prises en charge par les collectivités publiques. Que la vie du projet ECLAT dure une, deux, cinq saisons ou plus, jamais ces terres ne pourront retourner à leur état agricole, et des activités plus lucratives pourront aisément ensuite y être développées.

Une bonne affaire pour le tourisme en Saône-et-Loire ?

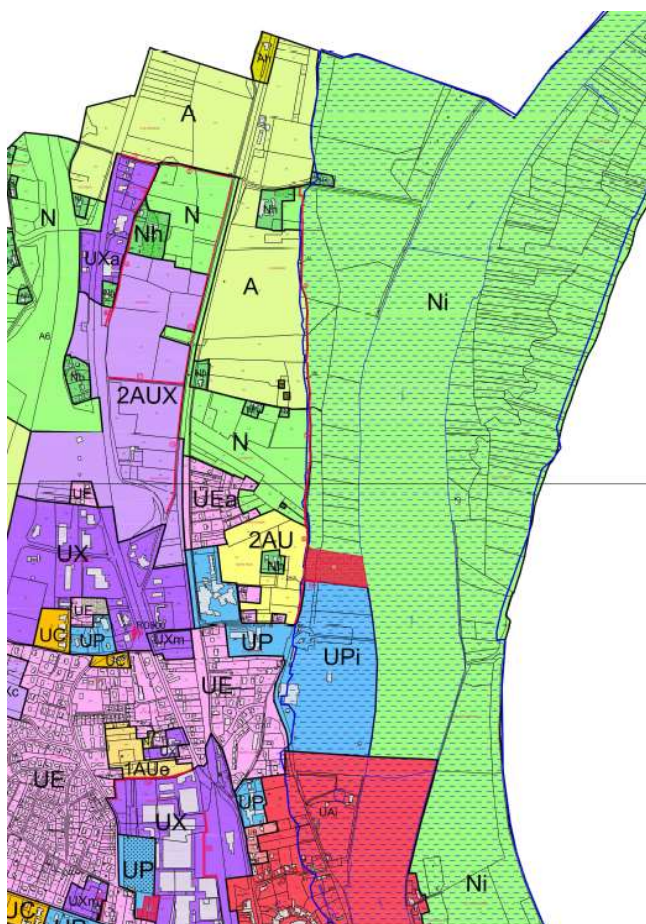
On peut légitimement en douter ... voir les réactions des professionnels et du maire d'Autun, *pages 3-4*.

Une bonne affaire pour le commerce tournusien, pour l'emploi local ?

Qui se souvient des éditions du festival des Franco-gourmandes ? Cet événement festif fort apprécié attirait aussi à Tournus des foules, plus près du centre-ville et de ses commerces que ne le serait le site d'ECLAT. Et pourtant les retombées en termes de consommation locale hors site étaient voisines de zéro. Le parc ECLAT est pensé comme un appendice de l'autoroute, et toutes les promesses verbales sont sans effet. On parle déjà de restauration sur le site...

Quant aux emplois créés, il s'agirait pour l'essentiel de jobs saisonniers.

7 Urbanisme



Le PLU communal actuellement en vigueur à Tournus (cf ci-contre) réserve à des activités économiques une zone intitulée 2AUX principalement comprise entre l'autoroute et la voie ferrée au nord de l'échangeur, sur laquelle devait s'implanter le projet Leclerc.

Seuls les parkings du projet ECLAT y seraient aménagés, tandis que les installations du parc proprement dit, à l'est de la voie ferrée, sont classées zones naturelle (N) et agricole (A), inconstructibles.

Depuis 2017, les 24 communes de la communauté de communes Mâconnais – Tournugeois se sont lancées dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (« PADD ») constitue le fondement du PLUi, précisant les volontés politiques pour un aménagement du territoire et un urbanisme qui conjuguent les besoins de développement du territoire et les grandes politiques publiques de développement durable.

Le PADD du Mâconnais – Tournugeois a été établi en 2018 – 2019, avec le souvenir encore bien présent de la menace qui était apparue les années antérieures avec le projet de zone commerciale « Rives de Saône ». Dans sa rédaction initiale, parue en septembre 2019 sur la base des directives des personnes publiques associées et du travail de toutes les communes du Mâconnais – Tournugeois, il n'oriente pas vers la bétonisation de ce site sensible. Les documents de planification d'échelle géographique plus large (SCOT, SRADET) protègent le couloir du Val de Saône.

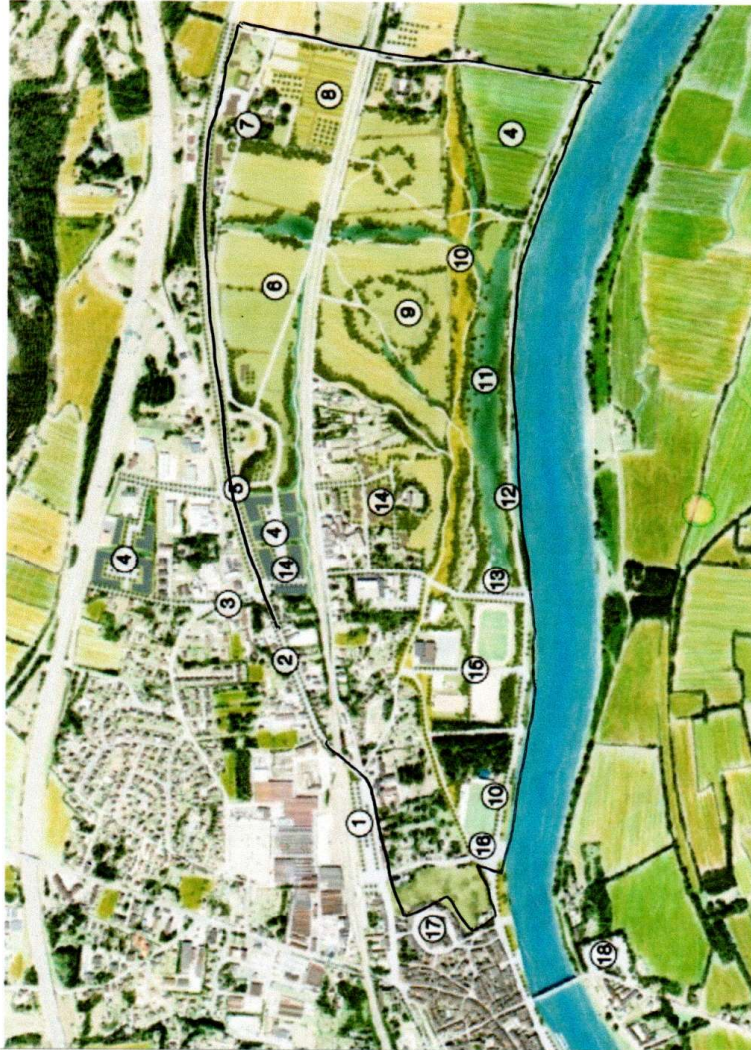
Ce PADD avait fait l'objet de débats en conseil communautaire (janvier 2019) et conseils municipaux (premier semestre 2019). Extrait du compte-rendu du débat en conseil communautaire : *M.VEAU souhaiterait que l'on précise dans le PADD que la vocation commerciale est exclue du développement de la zone Nord de Tournus, et insister sur une urbanisation raisonnée du site : une étude prospective sur l'aménagement de ce site a d'ailleurs été lancé par la ville de Tournus.*

Dès le dévoilement du projet ECLAT, le président du département a demandé que l'on s'assure que le PLUi permette bien la réalisation du projet, suppose une nouvelle rédaction du PADD, d'où un avenant au groupement de bureaux d'étude (mars 2020).

La nouvelle écriture du PADD, élaborée par le bureau d'étude URBICAND sous le pilotage exclusif du Vice-président de la CCMT en charge de l'aménagement du territoire, Bertrand Veau, n'est dévoilée aux autres élus du territoire qu'à la mi-mai 2021 ; elle fera l'objet d'un débat en commission Aménagement du territoire de la communauté de communes le 1^{er} juin, selon l'ordre du jour qui en a été communiqué début mai.

PARTIE III : SCHÉMA STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT

Secteur Nord : Vision long terme – Une nouvelle armature urbaine et touristique



1. Pôle multimodal gare – Stationnements
2. Boulevard urbain
3. Liaison douce Ouest-Est reliant les quartiers résidentiels aux berges de Saône
4. Nouvelles zones d'activité
5. Restructuration carrefour et accès secteur Nord. Possible déconstruction voie et pont d'accès A6.
6. Secteur Équipement LCT : aires de stationnement
7. Hameau En Baraban : articulation Équipement LCT – Aire agricole : vente produits terroir....
8. Terrains agricoles
9. Prise en compte de la topographie / des cônes de vue pour l'implantation des bâtiments
10. Création d'un espace de déambulation et de liaison douce avec le centre ville : parc agricole
11. Création d'un espace nautique: loisirs sportifs et détente, hébergements flottants, plaisanciers ...
12. Mise en valeur de la promenade des berges
13. Articulation espace nautique / espaces de loisir existants et restructuration du camping existant
14. Densification du hameau Saint Jean – Habitat
15. Intégration des équipements sportifs existants dans la continuité du parc
16. Création d'une placette au pied du quartier abbatial, articulation avec les quais et berges
17. Quartier de l'Abbatiale
18. Articulation Rive gauche : stationnements (?) Possible revalorisation des espaces naturels

Dès le début de 2019, plusieurs mois avant la « révélation » du projet ECLAT, la Ville de Tournus avait commandé une *étude prospective d'aménagement de la zone nord*, qui installait un complexe *Culture-Loisirs-Tourisme* (ECLAT sans son nom de baptême) accompagné d'aménagements accessoires, sur la totalité d'une superficie de 90 hectares. Le maire de Tournus, dans une communication au JSL, a précisé que le PLUi **doit intégrer cette étude**. Quelle provocation contre les principes d'un aménagement du territoire respectueux des terres agricoles et espaces naturels !

8 Conduite du projet

André Accary, verbatim du conseil départemental, session du 19 décembre 2019 : **"Comme l'a dit Bertrand VEAU, et comme moi-même j'ai pu vous l'indiquer, on a déjà impliqué les associations écologistes. D'ailleurs, je les ai rencontrées la semaine dernière. Elles sont nombreuses et elles peuvent venir de différents lieux, on leur a demandé de s'organiser afin qu'il n'y ait pas dix mille interlocuteurs. Des gens qui font partie d'associations écologiques sont tout à fait volontaires pour organiser les choses. De plus, le dialogue est vraiment constructif. Donc, on le fait déjà."**

Lesdites associations écologiques, parties prenantes du collectif Pas d'ECLAT, continuent de s'interroger sur le mystère du dialogue vraiment constructif qui se développe apparemment entre le président du département, le maire de Tournus, et ces bonnes personnes tout à fait volontaires pour organiser les choses...

" Bertrand VEAU a évoqué un projet du 21ème siècle qui se doit d'associer les acteurs locaux."(même séance du conseil départemental)

A ce jour, bientôt deux ans après le dévoilement du projet ECLAT, le seul acteur local associé au projet du 21^{ème} siècle est, sauf omission involontaire due au secret du processus, l'investisseur pressenti Monsieur Christian Badey.

"Mesures compensatoires"

Parmi les indications destinées à « verdir » l'image du projet, figurent la création d'une maison de vente de produits du terroir, contrepartie de la destruction des terres agricoles, et l'institution d'un Espace Naturel Sensible, sur un autre site, prétendument en compensation des atteintes à l'environnement occasionnées par le projet.

Plus sérieusement...

Peut-on encore, en 2021, conduire un projet d'une manière autoritaire, opaque, fermée à toutes les interrogations et critiques, avec quelque chance de réussite ?

Un dialogue ouvert sur l'opportunité éventuelle du projet ne devrait-il pas en constituer la première étape, permettant de bénéficier de l'expertise des associations agricoles, culturelles, patrimoniales, des structures de promotion du tourisme ?

Ne serait-il pas prudent de considérer que les projets pilotés peu ou prou de cette manière échouent, avec souvent d'importants dégâts collatéraux voire des drames : Sivens, Notre-Dame des Landes, Roybon...

9 Le collectif Pas d'ECLAT

Face à cette situation, de nombreuses associations et organisations se sont mises ensemble en mouvement autour de citoyennes et citoyens du Tournugeois et de plus loin en Saône-et-Loire, pour faire toute la lumière sur le projet, s'opposer à sa mise en œuvre et protéger le site de l'entrée nord de Tournus. Plusieurs centaines de personnes de tous horizons dans le département ont déjà apporté leur soutien au collectif.

Celui-ci a l'intention de développer son action jusqu'à l'abandon explicite et définitif du projet ECLAT.

La Confédération Paysanne 71,
Terre de Liens BFC,
Confédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature en Saône-et-Loire,
(CAPEN 71)
EcologicAction 71,
la Confédération Nationale du Travail 71,
Europe Écologie/Les Verts BFC,
Groupe Libertaire 71,
Parti Communiste Français 71,
Gauche Républicaine & Socialiste 71
La France Insoumise 71,
Cap Ecologie 71
Mâcon Citoyens

Et de nombreux citoyennes et citoyens du Tournugeois et de Saône-et-Loire

Contact : pasdeclat@protonmail.com

Site web : <http://www.pasdeclat.fr/>

10 Perspectives

Malgré les annonces réitérées du président du conseil départemental d'une ouverture du parc ECLAT en 2023, ce délai est impossible à tenir. Les procédures d'autorisation administratives, freinées par la pandémie de Covid, seront longues et des recours contentieux, probables, à l'encontre des procédures d'urbanisme et dans l'éventuel développement ultérieur de l'aménagement et de la construction. Les exemples des projets de Center Parcs laissent penser que de cinq à dix ans pourraient s'écouler sans concrétisation du projet. Est-ce bien raisonnable de continuer dans cette voie à l'issue pour le moins incertaine ?

Plus le temps passe, plus le projet apparaîtra archaïque, en opposition à la recherche d'authenticité et d'expérience personnelle qui conduit maintenant le développement du tourisme, en particulier en Sud-Bourgogne.

L'abandon du projet ECLAT, telle est la raison d'être qui fédère le collectif, comme son nom l'indique.

Mais les motivations de cet abandon sont positives, multiples et stimulantes :

La promotion d'un tourisme authentique, source d'activité partout sur notre beau territoire ; une meilleure valorisation des atouts uniques de Tournus en tant que cité médiévale, de l'abbaye à l'Hôtel Dieu ; le renforcement de la notoriété du site de Brancion par des animations plus nombreuses et à plus grand rayonnement...

La valorisation des terres agricoles et le développement d'une agriculture nourricière en circuit court, domaine dans lequel des associations locales sont particulièrement entreprenantes.

Le développement des activités de spectacle vivant et de mise en valeur du patrimoine ;

La préservation et la valorisation des milieux naturels et des paysages ;

Un urbanisme pleinement inscrit dans la transition écologique qui s'impose à nous...

Les énergies mobilisées dans le collectif se déploient également en propositions dans ces divers domaines.

Puisse l'abandon du projet ECLAT recréer des conditions d'échanges et d'intelligence collective !

La Confédération Paysanne 71,
Terre de Liens BFC,
Confédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature en Saône-et-Loire, (CAPEN 71)
EcologicAction 71,
la Confédération Nationale du Travail 71,
Europe Écologie/Les Verts BFC,
Groupe Libertaire 71,
Parti Communiste Français 71,
Gauche Républicaine & Socialiste 71
La France Insoumise 71,
Cap Ecologie 71
Mâcon Citoyens

Et près de 500 citoyennes et citoyens de Tournus, le Tournugeois, et la Saône-et-Loire